

Paris, le 05 avril 2013 N° 31/H030

Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) Compte-rendu Réunion du 19 octobre 2012

Président : Monsieur Jean-Claude FRECON (sénateur de la Loire)

Rapporteurs : Madame Brigitte BELLOC (Direction générale des collectivités locales)

Monsieur Pierre BERTINOTTI (Contrôle général économique et financier)

Rappel de l'ordre du jour

Validation du compte-rendu de la réunion précédente (10 mai 2012)

Préparation de la collecte 2013

Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population

Groupe de travail sur le RIL1

Controverse sur les résultats du recensement dans la presse

Points divers

Documents présentés

Recensement de la population - Présentation de la collecte 2013 - Diaporama

Aide-mémoire à destination du coordonnateur communal (*version provisoire*)
Liste des communes retenues pour le test de collecte par internet 2013
« Parfaire la qualité du RIL de votre commune » (*version provisoire*)
Aide-mémoire à destination du correspondant RIL de l'Insee en mairie (*version provisoire*)

<u>La communication sur le recensement - Le Monde, août 2012 - Diaporama</u>

¹ Répertoire d'immeubles localisés

Liste des participants

Jean-Claude FRECON Président de la Commission

Brigitte BELLOC Rapporteur
Pierre BERTINOTTI Rapporteur

Mohamed AMINE CNFPT
Dominique BONNANS Datar

Marie-Hélène BOULIDARD Personnalité qualifiée (Mairie de la Roche sur Yon)

Nicole CADENEL Insee

Chantal CASES Directrice de l'Ined, vice présidente

François CLANCHE Insee

Jean-Philippe DAMAIS Association des maires de France

Wilfried FAUCHER Association des ingénieurs territoriaux de France

Michel-Henri GENSBITTEL Personnalité qualifiée (Société française de statistiques)

Dominique GUEDES Insee

Henriette LANTIN Secrétariat Cnis

Philippe LOUCHART Personnalité qualifiée (laurif)

Mickaël ORAN Secrétariat général du comté interministériel des villes

Armand PINOTEAU Fédération des villes moyennes

Andrée RABILLOUD Association des maires ruraux de France

Sandra ROGER Fédération nationale des agences d'urbanisme

Pauline VIROT Atelier parisien d'urbanisme (Apur)

Absents excusés

Brigitte BARIOL Fédération nationale des agences d'urbanisme

Caroline CAVADINI Ministère chargé de l'Outre Mer
Caroline CAYEUX Fédération des villes moyennes

Olivier CREPIN Assemblée des communautés de France

Gérard-François DUMONT Personnalité qualifiée (Université Paris IV Sorbonne)

Michel EHRHART Ministère Agriculture François HERAN Personnalité qualifiée

Hervé JONATHAN Ministère chargé de l'outre-mer Bettina KNAUT Personnalité qualifiée (Eurostat)

Christophe LEFORT Syndicat national des secrétaires généraux et directeurs généraux des

collectivités territoriales

Fabrice MILLEREAU Association des petites villes de France
Jean-François RAPIN Association nationale des élus du littoral

Guy VAXELAIRE Association nationale des élus de la montagne

Claude VAZQUEZ Association des maires des villes et banlieues de France

En ouverture de la séance, le président se félicite d'accueillir les membres de la commission au Sénat comme il s'y était engagé. Cette réunion sera suivie d'un déjeuner auquel il a convié les anciens membres de la Cnerp, et d'une visite du Sénat.

Après avoir établi la liste des présents et des excusés, le président procède à l'examen de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 mai 2012

Le président soumet le projet de compte-rendu de la réunion précédente à l'approbation des membres de la Commission. Après prise en compte de la modification présentée par **Monsieur Louchart** page 8, celui-ci est adopté.

2. Préparation de la collecte 2013

Madame Cadenel présente le contexte, les principales modifications de la collecte 2013 et le plan de communication (voir diaporama). Elle aura lieu dans 8 141 communes dont 7 158 de moins de 10 000 habitants et 983 de plus de 10 000 habitants. Neuf communes qui ont franchi le seuil de 10 000 habitants vont faire l'objet pour la première fois d'une enquête par échantillon. Deux communes issues de la fusion de quatre communes vont également faire l'objet d'une enquête par échantillon. De plus 6 167 communautés seront interrogées.

Les coordonnateurs communaux ont été nommés à ce jour à hauteur de 98,9 % contre 92 % il y a trois ans. Dans les grandes communes, 92 % des coordonnateurs sont des anciens contre 79 % il y a deux ans. Dans les petites communes, 68 % des coordonnateurs sont des anciens contre 34 % il y a deux ans.

Les outils à la disposition des coordonnateurs communaux ont été améliorés (check-lists). De nouveaux modules de formation pour les coordonnateurs et les agents recenseurs ont été préparés. Les feuilles de logement et les bulletins individuels ont été traduits en anglais. Ils sont à la disposition des agents recenseurs et figureront sur le site de l'Insee.

À la demande du **président**, **Madame Cadenel** précise que le coût de la traduction est de 3 000€.

Elle précise que les formations sont distinctes selon la taille de la commune et l'ancienneté du coordonnateur. Elles se déroulent le plus souvent sur une journée. Deux formations d'une demi-journée espacées d'une semaine sont prévues pour les agents recenseurs.

Le test de la collecte par Internet qui s'est déroulé dans 14 communes dans 6 régions pour 25 000 ménages en 2012 aura lieu dans 46 communes dans toutes les régions (sauf les DOM) pour 45 000 ménages en 2013. Le taux de réponse en 2012 a été de l'ordre de 20 %. Les protocoles de collecte seront particulièrement testés. La collecte par internet sera systématiquement proposée par les agents recenseurs. Aucun bulletin individuel ne sera laissé aux volontaires. Deux fois par jour les agents recenseurs seront informés par sms des réponses obtenues par internet. La commune voit apparaître en temps réel les réponses collectées par Internet dans l'outil de gestion du recensement.

La communication nationale et régionale est réalisée par l'Insee, et celle de proximité par les communes. Lors des conférences de presse régionales de lancement de la campagne à la mi-janvier, outre le bilan démographique, seront mis en avant les thèmes de la fécondité régionale et les déplacements domicile travail. À mi-collecte, début février, pour relancer la communication, sera publié un numéro d'<u>Insee Première relatif à la population vivant en communautés</u>.

Le président précise que la généralisation de la collecte par Internet aura lieu en 2015.

Monsieur Clanché indique qu'à partir de 2014 la collecte par Internet aura lieu sur des zones entières dans toutes les communes du périmètre.

Monsieur Damais s'interroge sur la qualité des réponses par Internet. **Monsieur Clanché** répond que les questionnaires par internet sont mieux remplis que les questionnaires papier : le nombre de questions restées sans réponse est beaucoup plus faible. Le nombre de personnes par logement n'est pas mieux connu. En revanche le classement entre les trois listes de la feuille de logement est de meilleure qualité que dans les questionnaires remplis sur papier.

À la question de **Monsieur Gensbittel** sur l'éventuelle réticence des communes à être volontaires pour la collecte par Internet, **Monsieur Clanché** indique que le nombre de volontaires excédait de loin les besoins du test.

3. Groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population

Co-présidé par Jean-Claude Frécon et Chantal Cases, le groupe de travail a présenté ses résultats au Cnis pour une mise en œuvre lors du recensement de 2015.

Madame Cases rappelle l'objectif du recensement de fournir des informations pertinentes aux décideurs locaux. Le groupe de travail a tenu compte des demandes d'informations formulées auprès de l'Insee et des sources administratives alternatives d'informations. Un des avantages du recensement est de permettre le rapprochement de données individuelles de celles des ménages.

Le groupe de travail a fait notamment les propositions suivantes, <u>le rapport complet</u> figurant sur le site du Cnis :

- État-civil : à la composition du ménage pourrait être adjointe la question des multi-résidences. La question du statut matrimonial légal pourrait être supprimée dans la mesure où elle ne rend pas bien compte de la situation réelle de la vie en couple. La connaissance des liens familiaux et juridiques qui unissent tous les membres du ménage sera améliorée, notamment entre parents, enfants et conjoints. La multi-résidence des enfants en cas de gardes alternées devrait être mieux connue.
- Les origines géographiques, les migrations, la mobilité résidentielle : l'objectif était de mieux approcher les descendants de l'immigration dans le cadre de la lutte contre les discriminations. Faute de consensus, ces questions ne figureront pas dans le bulletin individuel. La question de la nationalité à la naissance des personnes devenues françaises pourra être supprimée.
- La formation et les diplômes : la nomenclature sera révisée afin de tenir compte de l'élévation générale du niveau de formation. La formation en alternance sera mieux prise en compte.
- L'emploi et la profession : très présente dans le bulletin individuel, le groupe s'est interrogé sur la possibilité de supprimer ou de simplifier certaines rubriques, comme par exemple la taille de l'entreprise pour les non salariés ou les emplois aidés.
- La santé et la dépendance : il est proposé d'introduire cette thématique afin d'avoir une meilleure connaissance locale des besoins. L'état de santé perçu et les handicaps dans la vie quotidienne seront questionnés, de même que la capacité à prendre soin de soi-même.
- Le logement : le statut de propriétaire accédant sera précisé. La connaissance des moyens de chauffage et de la climatisation sera améliorée dans le cadre du développement durable.
- Les transports et les déplacements : la continuité des séries a été privilégiée. Des précisions seront apportées sur les déplacements à pied et à vélo.

Sur tous ces thèmes le groupe a insisté sur l'utilisation des autres sources administratives d'informations.

Monsieur Louchart s'interroge sur les informations relatives aux ménages complexes et sur le besoin de séries longues.

Monsieur Damais s'interroge sur les mobilités résidentielles internes aux espaces urbains.

Madame Boulidard s'interroge sur le statut d'occupation du logement, le questionnaire n'étant pas modifié sur ce point.

À moyen terme, le répertoire statistique des logements que l'Insee est en train de construire devrait améliorer la connaissance.

Monsieur Oran regrette l'absence de données infra communales sur le chômage.

Monsieur Clanché indique que d'autres fichiers statistiques, notamment ceux de Pôle Emploi permettent de répondre à ces besoins.

4. Groupe de travail sur le RIL

Madame Boulidard reprend les trois documents présentés à la commission : le rapport du groupe de travail, l'enquête menée en 2011 auprès des correspondants RIL avec un compte-rendu de quatre pages envoyé aux maires, et un manuel de référence pour les correspondants RIL en cours de finalisation, accompagné d'une brochure « Parfaire la qualité du RIL de votre commune ».

Le rapport comprend onze recommandations.

Le président insiste sur l'importance de ce rapport, résultat de trois ans de travail.

Madame Boulidard présente la brochure sous forme de questions : quel est le champ du RIL ? Pourquoi le RIL est important pour ma commune ? Qui s'occupe du RIL dans ma commune ?...

Monsieur Damais s'interroge sur le coût d'élaboration du RIL et de son financement.

Le président rappelle l'augmentation de la dotation versée aux communes.

Monsieur Clanché indique que la dotation prend en compte les coûts induits par le RIL.

Monsieur Faucher insiste sur la nécessité de nommer un correspondant RIL dans chacune des grandes communes.

Monsieur Clanché fait part d'un aide mémoire à destinataire des correspondants RIL en complément du manuel.

Le président propose que les observations éventuelles sur la brochure et sur l'aide mémoire soient portées rapidement à la connaissance des membres du groupe RIL et de Monsieur Clanché. L'objectif est de finaliser ces documents avant la fin de l'année.

Il remercie Madame Boulidard et les membres du groupe pour le travail accompli.

5. Controverse sur les résultats du recensement dans la presse

Suite à l'article du Monde du 31 juillet 2012 faisant référence à une différence d'un million d'habitants à une même date, **Monsieur Clanché** indique que le Monde a commis une erreur de méthode en comparant la population au 1^{er} janvier 2009 et celle au 1^{er} janvier 2012. Comme la France gagne environ 300 000 habitants par an, l'écart ainsi mesuré est de l'ordre d'un million. D'autres erreurs figurent dans cet article : la France n'est pas le seul pays à procéder par sondages, c'est également le cas de l'Allemagne, l'Espagne et la Suisse. Il n'y a pas de fronde des élus : seule une dizaine en conteste la méthode de même que seuls trois ou quatre experts sont encore critiques à l'égard du recensement. Enfin le sondage n'est pas moins fiable qu'une enquête exhaustive. La méthode est clairement explicitée sur le site de l'Insee.

Trois sujets font débat : les ruptures de tendance, les précisions des données par commune que l'on ne peut pas toujours comparer avant la fin d'un cycle de cinq ans et la comparaison avec 1999, une partie des écarts provient du changement de méthode.

L'Insee a publié le jour même un <u>communiqué rectificatif</u> en mettant en avant le partenariat avec les communes, ce qui a évité toute polémique. Une tribune technique de l'Insee a été publiée dans le Monde.

Monsieur Clanché rapporte les résultats d'une étude menée par l'Insee afin de s'assurer de la fiabilité de la nouvelle méthode. Cette étude montre que la croissance de la population de 1999 à 2006 diverge entre les communes de 8 à 10 000 habitants et celle de 10 à 12 000 habitants, le taux d'augmentation est beaucoup plus élevé dans les premières que dans les secondes.

La raison de cette différence provient, selon le recensement, d'évolutions différentes du nombre de logements. Or cette divergence est vérifiée dans le fichier de la taxe d'habitation. La taille moyenne par ménage en revanche est sans rupture autour de la barre des 10 000 habitants. Il n'y a donc pas de rupture à 10 000 habitants liée à la méthode du recensement.

Par ailleurs, toujours pour vérifier la qualité des données communales, l'Insee a extrapolé l'augmentation de la population au-delà de 2009 à partir de celle constatée entre 1999 et 2009. Le même exercice a été réalisé à partir des évolutions constatées entre 2006 et 2009. On définit ainsi deux intervalles de données pour tenir compte des marges d'incertitude dues à la méthode par sondage. Dans 84 % des cas les chiffres de 2010 se situent dans les deux intervalles de long et de moyen terme. Dans 7 % des cas le chiffre de 2010 n'est dans aucun des intervalles. L'Insee veille à donner des explications lorsque le résultat est à la baisse.

L'article du Monde n'a pas eu d'impact sur les relations de l'Insee avec les communes, mais l'Insee reste vigilant.

Monsieur Louchart constate que la contestation de la méthode peut s'amplifier avec la publication des futurs résultats et qu'il faudra y être vigilant tout en évitant des réactions excessives.

La séance est levée à 12h45.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 4 avril 2013.